



Réactions de l'AQCPÉ au rapport du vérificateur général du Québec sur les services de garde éducatifs

L'importance d'un processus d'attribution rigoureux et transparent

Montréal, le 30 novembre 2011 – « Le rapport déposé aujourd'hui par le Vérificateur général du Québec rappelle la nécessité et la pertinence d'un processus rigoureux et transparent d'analyse et d'attribution des places en services de garde », affirme la présidente de l'Association québécoise des CPE (AQCPÉ), madame Hélène Gosselin.

La loi 126, mise en place en 2010 par la ministre James, est venue répondre en grande partie aux sérieuses réserves qu'avait émises l'AQCPÉ quant au processus d'attribution des 18 000 places annoncées en 2008.

Il faudra tout de même demeurer vigilants lors du développement des 15 000 nouvelles places. La qualité des projets, la cohérence du processus d'analyse et d'attribution des projets, de même que le respect des critères énoncés par la ministre au moment de l'appel de projets devront être considérés au premier chef.

En consacrant un chapitre de son rapport aux services de garde, le Vérificateur général reconnaît l'importance du réseau pour le mieux-être de toute la société québécoise. Aussi, l'AQCPÉ est déterminée à faciliter la mise en œuvre des recommandations énoncées aujourd'hui. À cette fin, les représentants de l'Association continueront à travailler de concert avec le Ministère sur des solutions structurantes permettant d'assurer la meilleure qualité des services de garde éducatifs du Québec.

– 30 –

L'Association québécoise des centres de la petite enfance est un réseau d'entreprises d'économie sociale qui représente quelque 800 CPE et bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, offrant des services de garde éducatifs partout au Québec.

Source : Association québécoise des CPE
Information : Isabelle Ricard
514 326-8008, poste 202
438 837-6700 (cellulaire)